



## Donation de son vivant et partage

Par **Nathyny**, le **22/09/2014** à **08:08**

Bonjour,

Je vis actuellement avec mon concubin en location.

Il possède une maison et terrain qu'il a hérité de ses parents.

Actuellement il loue cette maison et sur une partie du terrain de cette maison nous envisageons donc de construire et de nous marier.

Il est divorcé et a deux enfants et je suis moi-même divorcée et j'ai trois enfants.

Il souhaite faire une donation de son vivant de la maison qu'il a hérité à ses enfants avec une partie du terrain, et me faire la donation de l'autre partie du terrain où nous ferons notre maison. Sachant que c'est moi qui emprunte pour la construction et en gros lui son apport c'est le terrain. Est-ce possible ? Si il vient à décéder avant moi ses enfants auront-ils une part d'héritage sur cette maison ?

Merci pour vos réponses et conseils.

Par **domat**, le **22/09/2014** à **09:18**

bjr,

les enfants sont toujours héritiers réservataires de leurs parents.

au vu de vos situations respectives, je vous conseille de voir un notaire qui saura vous conseiller la meilleure solution.

si vous vous mariez vous pouvez faire entrer des biens propres de votre mari dans la communauté.

cdt

Par **Nathyny**, le **22/09/2014** à **09:41**

Merci beaucoup pour votre réponse il faudrait donc que je me marie avant toute construction ?

Mon conjoint pensait qu'il pouvait faire un testament faire une donation de son vivant de ce qui revient à ses enfants et que la part du terrain qu'il me donne ne serait qu'à moi puisque c'est moi qui fais l'emprunt pour la construction